

L'ÉTAT en Bourgogne

Lettre d'information

de la Préfecture de la Région de Bourgogne et des Services de l'Etat

(•) SOMMAIRE

Certifier.....	1-2
Communiquer.....	2
Contrôler	2
Dossier spécial "L'action du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales	3 à 6
Se Concerner	7
Restaurer	7
Protéger	7
Fédérer	8
Repère	8
Arrivées, départs.....	8



En cette période de rentrée, et au regard des défis notamment économiques et sociaux auxquels nous devons faire face, je veux souligner combien l'action du Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR) est essentielle dans le vaste

chantier de la réforme de l'Etat. En ma qualité de Préfet de région, il m'appartient d'assurer la cohérence de l'action des services de l'Etat afin de mettre en œuvre rapidement et dans les meilleures conditions les priorités gouvernementales, en concertation avec les Préfets de département et les chefs de pôles régionaux qui composent le Comité de l'Administration Régionale (CAR).

Le SGAR anime les actions interministérielles, veille au bon développement de la collégialité, participe, avec les services déconcentrés, à la gestion des politiques de l'Etat à l'échelon régional et supervise la gestion des fonds européens.

Vous découvrirez dans le dossier spécial de ce nouveau numéro de « L'Etat en Bourgogne » les missions de l'équipe du SGAR qui est constituée de trente-six agents d'origines professionnelles diverses.

Le service a été récemment réorganisé pour s'adapter à la réforme de l'Etat en région : nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités, réforme des services déconcentrés de l'Etat, mise en place de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) au niveau local et enfin mise en œuvre du plan d'action stratégique de l'Etat en Bourgogne (PASER).

Administration de mission chargée à la fois d'un rôle d'animation interministérielle des politiques économiques et sociales, d'études et de prospective, et de gestion financière des crédits nationaux et européens, le SGAR se doit d'être réactif, technique, en capacité d'analyse et d'évaluation permanente, et enfin ouvert à la diversité des sollicitations de tous les partenaires publics et privés, locaux, nationaux et internationaux, d'autant plus qu'il est en charge du suivi de l'exécution du contrat de plan Etat région et de la mise en œuvre des fonds structurels européens.

C'est la mission qu'il assure au quotidien au service des Bourguignons.

Paul RONCIERE
Préfet de la Région de Bourgogne,
Préfet de la Côte d'Or

(•) CERTIFIER

LE RÉSEAU TECHNIQUE QUALITÉ EN BOURGOGNE

Les signes d'identification de la qualité et de l'origine des produits agricoles et alimentaires, couplés en France depuis 1994 aux protections juridiques communautaires (Appellation d'Origine Protégée, Indication Géographique Protégée, Spécialité Traditionnelle Garantie), garantissent aux consommateurs des caractéristiques spécifiques, liées aux qualités substantielles, à l'élaboration ou à l'origine de certains produits. Ces garanties sont apportées d'une part par la reconnaissance officielle de leur cahier des charges de production ou de transformation ; d'autre part, par le contrôle effectué par des tierces parties agréées. Il en est ainsi des AOP "Volailles de Bresse" et "Epoisses" par exemple.



Ces démarches volontaires, créatrices de valeur ajoutée, répondent aux attentes des consommateurs et ont la particularité d'être pour nombre d'entre elles fortement attachées à un patrimoine géographique, social et culturel. Elles constituent un enjeu local important et sont à ce titre soutenues par les politiques publiques.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION DE BOURGOGNE

(• CERTIFIER (SUITE)



L'Etat participe à l'instruction, au suivi et au financement de ces démarches qualité. Constatant des difficultés dans le montage parfois complexe des projets, la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne est à l'origine de la mise en place d'un réseau régional permettant d'apporter un appui technique, économique, juridique ou administratif aux professionnels concernés par de telles démarches.

Ce travail, engagé depuis juillet 2003, a été réalisé en partenariat avec l'Institut national des appellations d'origine (INAO), la Chambre régionale d'agriculture, l'Association régionale des industries agroalimentaires (ARIA) et un organisme certificateur.

Le Préfet de la Région de Bourgogne a officialisé en janvier 2005 la constitution de ce réseau, baptisé Réseau Technique Qualité en Bourgogne (RTQB). Ses objectifs sont à la fois de répondre aux questions de toute nature liées aux signes d'identification de qualité et d'origine, mais aussi d'expertiser et d'accompagner les projets de démarche qualité.

Informel, il s'articule autour d'un pôle d'animation constitué des cinq structures fondatrices, entourées de personnes ressources en relation directe ou indirecte avec chacune d'entre elles. L'objectif a été de privilégier la simplicité, l'efficacité, la fluidité et la rapidité des échanges d'informations protégés par des règles de confidentialité.

→ Pour en savoir plus : www.inao.gouv.fr

ou le site de la Commission européenne sur la protection juridique des produits :

http://europa.eu.int/comm/agriculture/foodqual/quali1_fr.htm

(• COMMUNIQUER



LA COMMUNICATION EN SITUATION D'ACCIDENT INDUSTRIEL

Sous l'impulsion du ministère de l'écologie et du développement durable, la DRIRE Bourgogne, comme 7 autres DRIRE du territoire français, a décidé d'expérimenter l'utilisation d'un indice de cotation des accidents. Cet indice doit permettre de coter l'importance potentielle d'un accident sur une échelle allant de 1 à 6.



Une action de sensibilisation et d'information a ainsi été organisée fin juin à l'attention des industriels dans chacun des départements de la région. Il s'agissait de présenter cette expérimentation et surtout de rappeler l'importance de la communication en situation dégradée (accident ou incident).

Lors de chaque réunion un chef d'entreprise a fait part de son expérience et un journaliste est intervenu pour rappeler les attentes de la presse dans ce domaine.

Ces réunions ont connu un succès certain avec la participation d'environ 210 industriels.

(• CONTRÔLER



CÔTE D'OR, SAÔNE-ET-LOIRE ET YONNE : IMPORTANTE OPÉRATION COORDONNÉE DE LUTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

La période estivale conduit inévitablement à des migrations automobiles nombreuses vers le sud de la France et la Bourgogne, par sa situation géographique, est un axe de passage majeur dont le maillage autoroutier est dense. Aussi était-il indispensable d'être particulièrement vigilant afin de réduire les risques d'accidents.

C'est pourquoi, dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière et afin de permettre un départ sécurisé des vacanciers en direction du sud de la France, à l'initiative de la Préfecture de Région et en étroite concertation avec les préfetures de Saône-et-Loire et de l'Yonne, a été décidée la mise en place des opérations coordonnées de contrôle sur les autoroutes A6 et A31, chaque week-end de juillet et août 2005.



Cette opération, qui a débuté le 2 juillet 2005 en présence de M. Dominique PERBEN, Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, a associé les trois préfetures, la région de Gendarmerie de Bourgogne et les trois

groupements de gendarmerie départementale concernés. Elle a mobilisé chaque week-end de nombreux moyens humains et techniques de la gendarmerie nationale : 150 militaires, des matériels multiples tels que véhicules automobiles, motocyclettes, systèmes de radars fixes et embarqués, hélicoptère, ainsi que des modes d'action diversifiés (contrôles de vitesse, surveillance du flux de circulation avec des moyens banalisés, sécurisation des aires de repos ou de service, contrôles d'alcoolémie, règles de sécurité pour les poids lourds, actions de prévention notamment en matière de port de la ceinture de sécurité).

Le bilan

Aucun accident grave n'a été à déplorer sur cet axe durant les week-ends de contrôle et au total ce sont près de 58 000 infractions à la vitesse dont 500 contraventions pour des dépassements de plus de 40 km/H qui ont été constatées, ainsi que 625 autres infractions au code de la route.

DOSSIER SPÉCIAL

L'action du Secrétariat Général...

...POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

L'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT EN RÉGION : PILOTAGE, PERFORMANCE, MUTUALISATION

La redéfinition des missions du SGAR, induites par les textes récents et la création de huit pôles régionaux, a profondément modifié la fonction administrative et financière de ce service.

Au plan administratif, il a désormais pour mission :

- de suivre l'animation interministérielle pour le compte du Préfet de Région, en lien étroit avec les « correspondants administratifs » placés auprès des chefs de service régionaux
- d'assurer, au delà de sa fonction traditionnelle de contrôle de légalité des actes, une fonction de veille et d'appui juridique notamment au regard du contexte de la réforme de l'État.

Au plan financier, sa fonction porte sur la préparation des décisions financières de la compétence du Comité de l'Administration Régionale (CAR) ou du Comité Régional Unique de Programmation (CRUP), le suivi du contrat de plan Etat-Région ou du document unique de programmation (DOCUP), la préparation du passage à la LOLF et des futurs fonds structurels 2007-2013.

Enfin, dans le cadre du développement d'une culture interne de la performance, plusieurs chantiers de mutualisation ont été lancés telle que, par exemple, la mise en place d'un schéma régional du patrimoine immobilier de l'Etat destiné à disposer d'un tableau de bord des implantations immobilières et des projets envisagés par les services régionaux.

REPÈRES

Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006

➤ Le montant total des financements prévus, y compris les programmes interrégionaux, s'élève à 1 144,8 M€, dont 523,7 M€ pour l'Etat.

➤ Le taux d'engagement pour la période 2000-2004, rapporté aux montants théoriques inscrits pour les 7 ans, pour l'ensemble des programmes du CPER est pour l'Etat de 50,37 % (soit 263,8 M€ engagés)

Les dépenses de l'Etat en Région en 2004

➤ elles s'élèvent à 5,564 milliards d'euros.

DOCUP OBJECTIF 2

Le total des financements prévus pour 2000 - 2006 s'élève à 889,8 M€ dont :

- fonds européens = 294,2 M€
- dépenses publiques = 282,7 M€
- dépenses privées = 312,9 M€

Le taux de programmation au 1^{er} décembre 2004 était de 92,9 % et le taux de paiement à la même date de 40,2 %.

COMITÉ DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT EN RÉGION

Dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat engagée par le gouvernement, l'échelon régional voit son rôle se renforcer avec deux objectifs :

- simplifier l'organisation administrative en région en constituant un noyau resserré de responsables administratifs autour du Préfet de Région ;
- conforter l'échelon régional dans l'animation et la coordination de l'Etat.

De ce fait, le Comité de l'Administration Régionale (CAR) se substitue à la Conférence Administrative Régionale. Cette instance, présidée par le Préfet de Région, est composée des

DOSSIER SPÉCIAL

préfets de département, des huit chefs de pôles régionaux, du secrétaire général pour les affaires régionales et du secrétaire général du département chef-lieu de la région.

Ainsi, le CAR se transforme en « conseil d'administration » de l'Etat en région. Il est le lieu de délibération collégiale des décisions stratégiques (à l'appui du PASER, Plan d'Action Stratégique de l'Etat en Région) et le cadre dans lequel le Préfet de Région s'assure de la cohérence de l'action de l'Etat dans la région et de la mise en œuvre des priorités gouvernementales, telles que la Plan de cohésion sociale ou l'emploi.

Le rôle du CAR en matière de programmation et de suivi budgétaire évolue également pour permettre la mise en œuvre territoriale des programmes tels qu'ils seront définis par la loi de finances à compter du 1^{er} janvier 2006.

Cette évolution du rôle du CAR permet à l'administration régionale de l'Etat de passer **d'une logique de moyens à une logique de résultat** en définissant une stratégie adaptée à la réalité locale.

Un exemple de décision stratégique prise par le CAR

A chacune des séances mensuelles du CAR, un « coup de projecteur » est mis sur différentes actions du PASER. Le chef de pôle concerné présente l'avancement de l'action en rappelant les objectifs, les effets attendus et les actions prioritaires, en exposant les indicateurs mobilisés, en annonçant les perspectives pour la fin de l'année et l'année suivante et en soumettant des sujets d'arbitrage.



Par exemple, lors de l'examen de l'action 3 du PASER intitulée « **préserver et reconquérir la ressource en eau** » (ndlr : l'environnement sera le thème central du prochain numéro de « L'Etat en Bourgogne » qui paraîtra en janvier), le chef du pôle environnement et développement durable a mis l'accent sur la dégradation constante de la qualité de l'eau en Bourgogne du fait notamment des nitrates et des pesticides, la difficulté pour atteindre l'objectif 2015 (directive européenne) de « bon état des eaux », la nécessaire mobilisation des acteurs sur les programmes d'action et le renforcement nécessaire des réseaux de suivi de la ressource.

Ce constat a amené le chef de pôle à proposer la mise en œuvre d'un programme spécifique de lutte contre les pollutions, l'encouragement des acteurs locaux dans des démarches territorialisées et la poursuite de l'amélioration de l'action

de la police de l'eau.

M. le Préfet de Région a invité les préfets, en fonction des problématiques identifiées dans leurs départements, à organiser des conférences de l'eau associant, avec l'appui de la Direction Régionale de l'Environnement et des agences de l'eau, les différents partenaires concernés.

LES 8 PÔLES RÉGIONAUX

Gestion publique et développement économique. Chef de pôle : Mme Jacqueline ESCARD, Trésorier-Payeur-Général

Education et formation. Chef de pôle : M. Olivier DUGRIP, recteur de l'académie de DIJON

Transport, logement, aménagement. Chef de pôle : Mme Evelyne SAUVAGE, Directrice Régionale et Départementale de l'Equipement

Culture. Chef de pôle : Mme Marie-Christine LABOURDETTE, Directrice Régionale des Affaires Culturelles

Santé publique et cohésion sociale. Chef de pôle : Mme Jacqueline IBRAHIM, Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales

Economie agricole et développement rural. Chef de pôle : M. Christian VANIER, Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt

Environnement et développement durable. Chef de pôle : Mme Pascale HUMBERT, Directrice Régionale de l'Environnement

Développement de l'emploi et insertion professionnelle. Chef de pôle : M. André GUILLON, Directeur Régional du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

LOLF : UNE RÉVOLUTION POUR LA GESTION PUBLIQUE

La mise en œuvre de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) représente un chantier de première importance pour l'Etat tant au niveau central qu'à l'échelon déconcentré. Elle constitue une véritable révolution, non seulement parce qu'elle se substitue à un texte vieux de quarante-sept ans, l'ordonnance du 2 janvier 1959, mais aussi parce qu'elle va bousculer, à compter du 1^{er} janvier 2006, bon nombre d'habitudes en faisant évoluer une culture de moyens vers une culture de résultats. La gestion publique se mesurera désormais en termes de performance...

■ Mission, programmes, budgets opérationnels de programmes...

Le budget actuel est caractérisé par une grande rigidité où les crédits contenus dans les 848 chapitres ne peuvent être

que très difficilement redéployés. La réforme budgétaire permettra de présenter les crédits sous la forme de 34 missions, correspondant chacune à une politique donnée de l'Etat. Ces missions se découperont en plusieurs programmes qui regrouperont des moyens nécessaires à une politique publique conduite par un ministère au service d'une stratégie. Dotés d'objectifs précis et mesurés par des indicateurs de performance, ils se subdiviseront en plusieurs actions.

Au plan local, les programmes se déclineront en BOP (Budgets Opérationnels de Programmes) qui posséderont les mêmes propriétés que leur programme de rattachement. C'est ainsi qu'ils comporteront notamment les crédits ainsi que les objectifs et indicateurs de performance.

Ainsi, un véritable dialogue de gestion va devoir se structurer au sein des ministères, entre les responsables de programmes et les services opérationnels autour du BOP.

■ Un renforcement du rôle du Parlement

Auparavant, la conjonction de la notion de « services votés », c'est à dire de crédits destinés à reconduire les actions approuvées l'année précédente, et le droit d'amendement limité au travers de l'article 40 de la constitution restreignaient fortement le pouvoir d'intervention des parlementaires.

Désormais, l'ensemble des crédits sera voté par le Parlement, ce qui signifie que les gestionnaires devront justifier l'ensemble des crédits sollicités.

Le Parlement pourra procéder au redéploiement des crédits d'un programme à l'autre par le biais des amendements au sein d'une même mission qui constituera l'unité de vote.

■ La fongibilité

Une des principales novations de la réforme est l'introduction du principe de fongibilité qui devrait donner une plus grande souplesse dans l'utilisation des crédits.

On pourra par exemple au sein d'un programme utiliser des crédits prévus pour l'investissement, en fonctionnement et réciproquement ; seuls les crédits de rémunération ne pourront être abondés ; c'est pourquoi l'on parle d'une fongibilité « asymétrique ».

■ Le rôle du SGAR

Les principales missions du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales dans ce contexte sont d'une part d'intervenir pour accompagner l'évolution des univers de travail, et d'autre part d'être au cœur du dispositif d'optimisation des crédits au regard des objectifs prioritaires de l'Etat définis dans le PASER (Projet d'Action Stratégique de l'Etat en Région) dont le suivi est assuré régulièrement au sein du Comité de l'Administration Régionale de l'Etat.

Dans ce cadre, un Système d'information financier, basé sur la mise en synergie des applications informatiques existantes et destiné au pilotage des Budgets Opérationnels de Programme, a été expérimenté en Bourgogne au premier semestre 2005.

Sa vocation est de permettre un suivi des projets par objectifs d'action publique, ainsi qu'une analyse physico-financière de l'évolution des dossiers et des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés afin de permettre une évaluation de la performance atteinte.

L'ENJEU DES NTIC



Quelques grands chantiers sur lesquels le SGAR travaille :

➤ Le réseau régional à hauts débits CLONYS2, plaque régionale du réseau RENATER, élargie au domaine de la santé, financé par l'Etat et le Conseil Régional, a ouvert en 2004. Il relie 11 points d'accès au réseau (P@R) situés sur le campus à Dijon et dans les centres hospitaliers d'Auxerre, Sens, Nevers, Cosne sur Loire, Semur, Beaune, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Paray-le-Monial et Le Creusot.

➤ Les premiers sites de téléphonie mobile ont été mis en service dans le cadre du programme de résorption des zones blanches (communes desservies par aucun opérateur) en partenariat avec Bouygues Télécom, Orange, SFR et les conseils généraux des quatre départements.

➤ Le projet « e-bourgogne », co-piloté par le Conseil Régional de Bourgogne et l'Etat, figure parmi les actions pilotes et expérimentations locales du programme ADELE (Agence pour le Développement de l'Administration Electronique). Il s'agit d'une plate-forme télé-service (portail internet et centre d'appels téléphoniques) qui va permettre aux citoyens et aux entreprises de trouver en un site unique l'ensemble des procédures administratives qui les intéressent comme les marchés publics ou le changement d'adresse. Première application : une salle des marchés publics, opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2005.

RENOUVELLEMENT URBAIN ET FONDS EUROPÉENS

Le Préfet de Région est autorité de gestion et autorité de paiement pour tous les Fonds structurels européens : Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), Fonds social européen (FSE) et Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles (FEOGA). En partenariat avec le Président du Conseil Régional, il fixe les orientations de ces Fonds pour la Bourgogne et définit les mesures éligibles au sein d'un document unique de programmation (DOCUP) qui doit être approuvé par la Commission européenne. Tous les trimestres, il préside un Comité de programmation qui répartit les crédits de ces Fonds au bénéfice des projets les plus structurants pour le territoire bourguignon. Auprès de lui, le département Europe du Secrétariat général pour les affaires régionales assure la gestion financière du programme ainsi que le contrôle de son exécution.



Depuis 2000, le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) a participé au soutien d'une trentaine de projets de renouvellement urbain en Bourgogne, permettant une participation globale de plus de 9 M€. Parmi ces projets, la destruction de l'immeuble Billardon (250 logements) dans le quartier des Grésilles à Dijon, a permis une dédensification de l'habitat social et une diversification des fonctions de ce quartier.

Cette opération vise aussi à améliorer l'attractivité de la zone dans une approche à la fois urbaine, architecturale, paysagère, économique et sociale. L'objectif final est de fournir aux habitants un meilleur cadre de vie, de maintenir et d'attirer la population, les entreprises et donc les emplois sur les sites concernés en leur offrant un environnement de qualité.

Cette politique de renouvellement urbain connaît aujourd'hui une forte accélération depuis la mise en place de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE : DEUX PRIORITÉS D'ACTION AU NIVEAU RÉGIONAL

Deux pôles de compétitivité retenus pour la Bourgogne

Le 12 juillet 2005, le Premier Ministre a annoncé la création de 67 pôles de compétitivité en France. Ces pôles sont définis comme le regroupement d'entreprises, d'établissements de formation et de centres de recherche autour de projets de recherche et de développement communs. Ils visent à une meilleure compétitivité de nos entreprises et à lutter ainsi contre les délocalisations.

Le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales a eu en charge l'instruction des dossiers pour avis avant examen par un groupement interministériel puis a assuré un rôle de suivi, d'accompagnement et de conseil auprès des porteurs de projet pour la bonne mise en oeuvre de ces pôles.



Sur les quatre dossiers déposés en région Bourgogne, deux ont été labellisés : « Vitagora, le pôle Goût, Nutrition, Santé » et le pôle regroupant les outilleurs bourguignons du nucléaire. Vitagora repose sur la mise en synergie des compétences en matière de goût, de nutrition et de santé de la région bourguignonne

avec une extension sur la région Franche-Comté (fromages). Le pôle nucléaire rassemble quant à lui les acteurs industriels bourguignons dotés d'un grand savoir-faire en mécanique métallurgie et chaudronnerie de pièces de grandes dimensions appliqué au nucléaire.

Par ailleurs le CIADT a souhaité que ce dernier pôle valorise également les partenariats technologiques avec le pôle « Image et ingénierie numérique ». Ce rapprochement est d'ailleurs en cours. Quant aux pôles non labellisés, tel que le Pôle de la performance Nevers-Magny Cours, ils pourront bénéficier de crédits d'animation dans le cadre des chantiers déjà engagés avec les collectivités et les acteurs de ces pôles.

Suite à cette labellisation, l'Etat a mis en place le 8 septembre dernier un comité de coordination afin de suivre et d'accompagner les différents projets. Un contrat cadre entre chaque pôle, l'Etat et les collectivités a également été rédigé, dans lequel sont définis le périmètre du pôle, sa stratégie, son organisation, et les premiers projets. Pour toute la France, ce sont 1,5 milliards d'euros sur 3 ans qui seront mobilisés pour soutenir ces projets collectifs.

Ces crédits se décomposent en 400 M€ de crédits d'intervention des différents ministères, en 800 M€ de crédits des agences pour la recherche et l'innovation et de la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que de 300 M€ d'exonérations et d'allègements de charges.

Cette démarche nationale a insufflé une véritable dynamique qui permet de créer davantage de passerelles entre les entreprises, la recherche privée et la recherche publique, et ceci au bénéfice des entreprises, des territoires et de l'emploi.

Le Schéma Régional de Développement Economique

Suite à la loi de décentralisation du 13 août 2004, le Conseil régional a adopté le 17 juin 2005 son Schéma régional de développement économique. Ce document précise un état des lieux de l'économie bourguignonne ainsi qu'un ensemble d'outils mis à disposition de la région pour favoriser son développement économique.

Le SGAR a été associé à cette démarche, menée en étroite concertation

avec l'ensemble des partenaires économiques. Les services de l'Etat ont ainsi contribué à l'état des lieux de l'économie régionale et ont formulé de nombreuses propositions sur les politiques à mener et les outils à construire.

Le Schéma régional de développement économique du Conseil Régional est ainsi tout à fait complémentaire du Projet d'Action Stratégique de l'Etat en Région défini l'année dernière. Ce dernier document présente les enjeux majeurs perçus par l'Etat pour les années à venir en Bourgogne et fixe un cap en termes de priorités. Il a été élaboré en grande partie par le « service d'études, de prospective et d'évaluation » du SGAR qui est notamment chargé de coordonner l'ensemble des services d'études de l'Etat en région afin de pouvoir mettre au service du Préfet de région des capacités de réflexion prospective.

La démarche partenariale entreprise dans le cadre du SRDE entre l'Etat et le Conseil Régional se traduit, en particulier, par l'instauration d'un comité de coordination des politiques publiques co-présidé par M. le Préfet de Région et M. le Président du Conseil Régional. Cette instance aura pour rôle de mobiliser sur des territoires ciblés les différentes politiques publiques, aussi bien celles du Schéma régional de développement économique que les grandes politiques nationales, et de veiller à leur cohérence.

Anticiper les mutations économiques

L'Etat s'est doté en région de trois outils pour mieux anticiper les mutations économiques : un comité de coordination, un observatoire et un tableau de veille régional.

Le comité de coordination a permis d'élaborer une méthode de travail et d'identifier des territoires de coordination des politiques publiques en définissant une réelle stratégie d'anticipation des mutations permettant d'identifier sept territoires qui regroupent la majorité des menaces et des opportunités.

Sur ces territoires, le comité de coordination, auquel le Conseil Régional est associé, s'attache à mettre en synergie l'ensemble des moyens d'intervention de l'Etat et des collectivités locales dans le cadre d'une vision stratégique.

Cette démarche a été appliquée à un premier territoire et s'est traduite par la mise en place d'un contrat territorial dans le Val de Saône Côte d'Orien en 2004, suite aux restructurations du groupe Thomson. Ce contrat, soutenu par l'ensemble des acteurs locaux, contient un diagnostic partagé par les partenaires économiques ainsi qu'un plan d'actions pour les ressources humaines et le développement économique (reprise d'entreprises, mise en cohérence de zones d'activité, actions de formation professionnelle liées à des gestions prévisionnelles de l'emploi...).

Un observatoire régional des mutations économiques rassemble les services de l'Etat et du Conseil Régional. Son rôle est de porter à la connaissance du comité les évolutions sur les filières et les territoires et de proposer des orientations pour l'action.

Le tableau de veille régional des risques de suppression ou opportunités de création d'emplois recense, pour l'ensemble des bassins de la région, les établissements envisageant de supprimer des emplois ou ceux pour lesquels des menaces de suppression sont identifiées. Les projets de création d'emplois dans les établissements sont également listés.

Le tableau est alimenté par les différents services de l'Etat mais également par d'autres partenaires économiques comme les collectivités ou les agences de développement.



LES CLIC, COMITÉS LOCAUX D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

La catastrophe de l'usine AZF à Toulouse a suscité de nombreuses interrogations sur la place du risque technologique dans notre société, et surtout sur les choix collectifs et sur les responsabilités de chacun pour maîtriser ce risque.

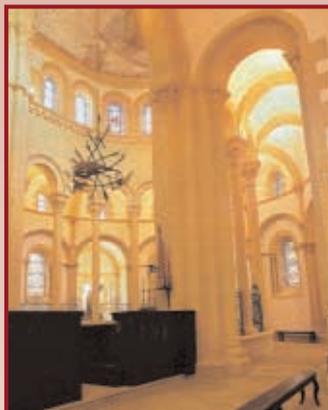
La loi « risques » du 30 juillet 2003 prévoit la mise en place de Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) couvrant les établissements Seveso dits « seuil haut ». Ces CLIC seront une instance privilégiant l'échange d'information, essentiellement sur les risques que présentent les établissements, sur les dispositions prises ou à prendre en matière de réduction des risques à la source et sur les projets de mesures d'urbanisme à inclure dans les plans de prévention des risques technologiques.

Les CLIC comporteront 5 collèges (industriels, salariés, collectivités, associations et services administratifs). Une réflexion est actuellement en cours pour leur mise en place en Bourgogne.



LA RESTAURATION INTÉRIÈRE DE LA BASILIQUE NOTRE-DAME DE PARAY-LE-MONIAL

La basilique Notre-Dame de Paray le Monial est l'un des chefs-d'œuvre de l'art roman bourguignon du XII^{ème} siècle. Lieu de spiritualité vivant qui bénéficie d'un très large rayonnement, elle offre l'image la plus proche de ce que pouvait être la grande église abbatiale de Cluny avant sa destruction. Après la remise en état extérieure de l'église et du Prieuré, une très importante campagne de restauration a été entreprise à l'intérieur de l'édifice.



Les travaux qui ont débuté dès 1996, et qui sont à présent terminés, concernaient notamment la réfection du dallage et des murs intérieurs. La Basilique en traversant le temps, a connu de nombreuses réfections et modifications, mais ce sont les couleurs ocres représentatives des XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles qui ont été choisies comme point de repère dans la restauration actuelle des bâtiments et non celles de son époque d'origine. L'architecture romane savamment dessinée est mise en valeur par les badigeons ocre jaune à faux joints blancs accompagnant les piles et les arcs, en écho avec les teintes contrastées et redécouvertes du grand Christ. Ce ton ocre jaune s'inspire bien évidemment de la couleur de la pierre locale.

La réfection complète de l'éclairage et le très important travail de création de lustrerie ont contribué à nous offrir une architecture plus lumineuse en soulignant ainsi toute la beauté architecturale du lieu.

Les coûts de rénovation se sont élevés à plus de 1 853 000 € répartis entre différents partenaires (40 % correspondent au fonds de crédits européens FEDER, 20 % à l'Etat, 10 % à la Réserve Parlementaire, 14 % à la Région Bourgogne et enfin 16 % répartis entre le Conseil Général de Saône et Loire et la Commune de Paray-le-Monial).



NATURA 2000, UN CHANTIER MODERNE

Un engagement vis à vis de la biodiversité

Le réseau Natura 2000 rassemble les sites désignés par chacun des Etats membres de l'union européenne au titre des directives « habitats, faune et flore sauvages » de 1992 et « oiseaux » de 1979. Les Etats se sont engagés à y préserver la biodiversité caractéristique de l'union : il s'agit d'un engagement de résultat vis à vis de nos partenaires et des générations futures à qui il serait irresponsable de transmettre un patrimoine appauvri. La France est en retard au niveau européen mais la Bourgogne comble rapidement les manques pour un réseau écologiquement cohérent.

Une nouvelle gouvernance pour un territoire à enjeux

Rompant avec la stratégie de protection par le réglementaire des espaces naturels, la France a opté pour une démarche contractuelle d'engagement réciproque des signataires : le préfet représentant l'Etat et les propriétaires des parcelles. Les termes des contrats pour chaque site Natura 2000 sont définis dans un document d'objectifs, valable 6 ans et élaboré de façon concertée au sein d'un comité de pilotage. Ceci est un pari fort au regard de l'engagement européen : confier aux acteurs locaux le choix des moyens.

Etat, collectivités locales, un partenariat à construire

En application de la loi DTR (Développement des Territoires Ruraux) de février 2005, les collectivités locales ont la possibilité de prendre la présidence des comités de pilotage, la Direction Régionale de l'Environnement coordonne l'achèvement du réseau et son évaluation, la mise en place des documents d'objectifs tandis que la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt assure la mise en œuvre de la gestion, en partenariat avec les collectivités locales.

Quelques chiffres pour la Bourgogne...

- budget 2005 / Natura 2000 : 720 000 € d'intervention en Bourgogne
- nombre de sites directive habitats : 46
- nombre de sites directive oiseaux : 9
- surfaces des sites concernés par Natura 2000 à terme : 200 000 hectares, soit 6,3% de la surface du territoire régional

Un exemple...

Le site Natura 2000 des forêts et prairies inondables de la confluence Saône-Grosne (N°21) a vu son document d'objectifs validé par le comité de pilotage fin 2004 à l'issue d'une longue phase de concertation. Sur ce territoire à enjeux environnementaux multiples : eau potable, inondation, biodiversité, c'est maintenant la DDAF de Saône-et-Loire qui suit sa mise en œuvre : lien avec les contrats d'agriculture durable, avec le contrat de vallée inondable de la Saône, avec la structure animatrice qui est le syndicat mixte Saône-Doubs.



Secteur prairial caractéristique du site 21 Saône-Grosne

➔ Pour en savoir plus : www.bourgogne.ecologie.gouv.fr



PREMIERS GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS DANS LE SECTEUR DE L'ANIMATION ET DU SPORT EN CÔTE D'OR

Souvent morcelées, difficilement solvables dans une configuration de poste de travail à plein temps, les heures salariées pour l'animation des sports et des loisirs, une fois agrégées, peuvent permettre de créer un profil d'emploi à temps plein stabilisé, grâce à la mise en place d'une structure unique chargée de gérer un ou plusieurs salariés.

S'appuyant sur le Centre de Ressource et d'Information des Bénévoles (CRIB21) et L'association Profession Sport de Côte d'Or (APSALC21), la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de Bourgogne met actuellement en place une action de structuration et de mutualisation de l'emploi.

Cette action a pour objectif d'informer puis d'accompagner les associations dans une démarche de création de groupements d'employeurs (GE) dans le secteur du sport et de l'animation.

Ce groupement, dont les adhérents sont principalement des associations sportives, est une association Loi 1901. Son objet est dédié à la gestion de l'emploi. Ses adhérents ou utilisateurs, élus au conseil d'administration, gèrent le planning financier et l'emploi du temps du ou des salariés. Le groupement d'employeurs, en sa qualité d'employeur unique, règle les salaires et les charges sociales, les utilisateurs, au prorata des heures sollicitées s'acquittent de factures auprès du GE.

Partager l'emploi, les compétences d'un salarié et les coûts salariaux, doit permettre de développer des postes d'encadrement ou d'animation pérennes. Pour développer des emplois, le GE peut également bénéficier d'aides à l'emploi dans le cadre des dispositifs mobilisables par les structures associatives.



→ **Contact** à la DRJS de Bourgogne Alain GRAILLOT
03.80.68.39.23 - alain.grailot@jeunesse-sports.gouv.fr



MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COHÉSION SOCIALE : POINT D'ÉTAPE POUR LA BOURGOGNE...

La mobilisation, en Bourgogne, de l'ensemble des services de l'Etat ainsi que du service public de l'emploi est fortement engagée. Les quelques chiffres suivants nous en donnent l'illustration.

Au 26 septembre, la mise en place des contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) se poursuit avec la signature de 2023 contrats.

De même ont été prescrits 1143 contrats d'initiative emploi (C.I.E.) dans le secteur marchand et 1216 contrats d'accès à l'emploi (C.A.E.) pour le secteur non marchand.



BOURGOGNE :

- **M.Olivier DUGRIP** a succédé le 22 juillet à Mme Claire LOVISI, Recteur de l'Académie de Dijon, Chancelier des Universités.
- **Mme Michelle CAZANOVE** a succédé le 29 août à M.Guy MASCREZ, Secrétaire Général Adjoint aux Affaires Régionales.
- **Le Colonel Amédée ROY** a succédé le 1^{er} septembre au Colonel Jean COLIN, Commandant la Région de Gendarmerie de Bourgogne
- **M.Michel PAPAUD** a quitté ses fonctions de Secrétaire Général aux Affaires Régionales le 16 septembre.
- **M.Jean-François REVENU** a succédé le 19 septembre à M.Jean-Marcel MARCELLESI, Directeur Régional de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.
- **M.André SANCHEZ** a succédé le 19 septembre à M.Alain JEGO, Directeur Régional des Services Pénitentiaires de Bourgogne, Champagne-Ardenne et Franche-Comté.
- **M.Jean-Louis COSTER** a succédé le 1^{er} juillet à Mme Véronique MOYNE, Directrice Régionale de l'INSEE.

CÔTE D'OR :

- **M.Xavier INGLEBERT** a succédé le 29 août à M.Olivier du CRAY, Secrétaire Général de la Préfecture.
- **M.Patrick AUJOGUE** a succédé le 19 septembre à Mme Martine NAUTE, Commissaire Divisionnaire, Directrice Départementale de la Sécurité Publique.
- **M.Georges VILPOUX** a succédé le 19 septembre à M.Bernard MONNIAUX, Directeur Départemental de la Poste.
- **M.Michel JEANNOUTOT** a succédé le 19 septembre à Mme Danièle RAINGEARD de la BLETIÈRE, Première Présidente de la Cour d'Appel de Dijon.
- **M.François CAUVEZ** a succédé le 1^{er} octobre à Mme Anne SIVIRINE, Inspectrice d'Académie.

YONNE :

- **Le Colonel Bruno CHAPUIS** a succédé le 1^{er} août au Colonel François ALEGRE DE LA SOUJEOLE, commandant le groupement de gendarmerie de l'Yonne.
- **Mme Nadia SEGHIER** a succédé le 1^{er} septembre à M. Alain CASTANIER, directeur de cabinet du préfet de l'Yonne.
- **M. Patrick GUELAUD** a succédé le 1^{er} septembre à Mme Nicole LAJEUNESSE, Directrice de la Poste.
- **M.Jean-Michel HIBON** a succédé le 1^{er} septembre à M.Marcel VERANI, Inspecteur d'Académie.
- **M. Philippe SIMON** a succédé le 1^{er} octobre à M.Alain AGUILERA, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt.

NIÈVRE :

- **M.François BURDEYRON** a succédé le 22 août à M. Patrick PIERRARD, Préfet de la Nièvre.
- **M.Patrick NAUDIN**, Sous-Préfet de Cosne-Cours-sur-Loire, a quitté ses fonctions le 31 août.

SAÔNE ET LOIRE

- **Mme Anne LE HY** a succédé le 15 septembre à M. MARAVAL, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt.
- **M. le Lieutenant-Colonel PRAUD** succède au Lt-CI FRANCK en tant que Délégué Militaire Départemental.

L'Etat en Bourgogne - N°4
Octobre 2005
Numéro ISSN : 1772-7626

Directeur de la publication : Paul Roncière
Directeur de la rédaction : Matthieu Bourrette
Coordination : Cécile Hermier
Comité de rédaction : Franck Escoffier (DRJS), Daniel Denninger (DIREN), Brigitte Hautier (DRAC), Yannick Veysseyre (DRAF), Odette Mairey (DRIRE), Isabelle Schmitt (DRDE), Jean-Paul Mimeur (DRTEFP), Catherine Pham (DRASS), Chantal Gérard (SGAR), Hamid Djahanchahi (SGAR), Brigitte Bourroche (SGAR)

Ont contribué à la rédaction des articles :
« Protéger » : Laurent Germain (DIREN)
« Restaurer » : Roxane Valier (DRAC)
Crédits photographiques : Jean-Luc Duthu (SRI)
« Appuyer » : Mireille Dubard (DRAF)

Dossier « L'action du SGAR » :
Michel Papaud (SGAR), Michelle Cazanove (Sgar Adjoint), Patrick Thabard, Hamid Djahanchahi, Vincent Amoros, Brigitte Bourroche, Colette Vallée, Philippe Goutorbe, Emmanuel Moreau, Alix Dager, Agnès Charollois, Stéphane Ramman et Gérard Ginet (Préfecture).

Composition : Digital Concept
Impression : ICO